

Protection Juridique

HONORAIRES ET FRAIS GARANTIS TTC 2022

Les plafonds, sous-plafonds et montants garantis sont applicables en fonction des garanties souscrites et pour un même sinistre. Constitue un même sinistre, l'ensemble des demandes ou réclamations auquel il a été opposé un même refus.

PLAFOND DE GARANTIE : 25 000 € TTC

DÉFENSE AMIABLE DES DROITS DE L'ASSURÉ (Défense civile et Recours amiables) ⁽¹⁾

Sous-plafond de garantie : 4 600 € TTC (pour l'ensemble des frais relatifs à la défense amiable des droits de l'assuré)

- Honoraires d'avocat (pour l'ensemble de son intervention, y compris en cas de transaction ou de saisine d'une commission), sauf médiation	450,00 €
- Expertise immobilière	2 373,00 €
- Autre expertise matérielle	147,00 €

⁽¹⁾ Sauf médiation, les frais de défense amiable engagés par l'assuré ne sont pris en charge qu'en cas de survenance d'un conflit d'intérêts tel que défini dans les Conditions Générales ou la notice d'information relatives à la garantie ou lorsque l'adversaire de l'assuré est lui-même défendu par un avocat.

DÉFENSE DES DROITS DE L'ASSURÉ EN CAS DE MÉDIATION JUDICIAIRE OU CONVENTIONNELLE ⁽²⁾

Assistance par l'avocat (à l'exclusion de la simple réunion d'information et ce compris une éventuelle homologation de l'accord par le juge)	360,00 €
Quote-part des frais du médiateur	400,00 €

DÉFENSE DES DROITS DE L'ASSURÉ EN JUSTICE ⁽³⁾

Juridictions civiles et administratives

Tribunal judiciaire (y compris Pôle social) et	• contentieux des actions personnelles ou mobilières jusqu'à 10 000 € et demandes indéterminées qui ont pour origine l'exécution d'une obligation dont le montant n'excède pas 10 000 €	840,00 €
Tribunal ou Chambre de proximité	• autres	1 224,00 €
Juge des Contentieux de la Protection		909,00 €
Tribunal Administratif		960,00 €
Tribunal de Commerce		1 062,00 €
Conseil de Prud'hommes	• conciliation et orientation	612,00 €
	• jugement	924,00 €
	• audience de départage	750,00 €
CIVI		945,00 €
Juge de l'Exécution		540,00 €
Référé	• expertise et/ou provision	585,00 €
	• autres	741,00 €
Requêtes		414,00 €
Incident devant le Juge ou le Conseiller de la Mise en État		495,00 €
Déclaration de créance en cas de procédures collectives		336,00 €
Assistance à expertise (présence, suivi et dires éventuels compris)		618,00 €

Juridictions pénales

Démarches au Parquet pour obtention de procès-verbaux		129,00 €
Dépôt de plainte avec constitution de partie civile (entre les mains du Doyen des juges d'instruction)		534,00 €
Tribunal de police/matière contraventionnelle		795,00 €
Médiation/composition pénale et reconnaissance préalable de culpabilité		786,00 €
Tribunal Correctionnel/Tribunal pour enfants/matière délictuelle		909,00 €
SARVI		336,00 €
Chambre de l'instruction		774,00 €
Cour d'assises : 1 ^{re} instance ou appel (par jour d'audience dans la limite de 5 jours)		1 191,00 €
Assistance à expertise (présence, suivi et dires éventuels compris)		618,00 €
Assistance à instruction (sur convocation du Juge)		618,00 €
Requêtes		414,00 €
Juridictions étrangères		1 032,00 €
Autres juridictions		945,00 €
Arbitrage		945,00 €

Cour d'Appel

Affaire au fond chambre civile avec représentation obligatoire	1 758,00 €
Affaire au fond chambre sociale avec représentation obligatoire	1 500,00 €
Référé Premier Président	741,00 €
Autres appels	945,00 €

Cour de Cassation et Conseil d'État

Consultation	1 221,00 €
Mémoire	1 221,00 €

Expertises

Immobilière	2 373,00 €
Comptable	1 206,00 €
Autre	147,00 €

Transaction intervenue en cours d'instance judiciaire : identique aux honoraires dus devant la juridiction compétente saisie.

⁽³⁾ Ces sommes sont accordées pour l'ensemble des diligences ou procédures devant la juridiction ou la commission, y compris toute démarche – ou phase – préalable, obligatoire ou non et postulation éventuelle. Elles concernent tous les honoraires et frais, notamment la préparation du dossier, la plaidoirie et les frais inhérents à la gestion du dossier. Si votre activité vous permet de récupérer la TVA, nous vous rembourserons hors taxes.